



unesco

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, Paris, 25 juin-3 juillet 2025

Points 5.3 et 5.4 de l'ordre du jour provisoire

PLAN D'ACTION EN RÉPONSE À L'ÉVALUATION PAR IOS
DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COI

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE

Résumé

Conformément à la résolution EC-57/2 (2024) de la COI, le présent document soumet à l'examen des États membres une proposition actualisée de la synthèse des actions à mener en réponse à l'évaluation, par la Division des services de contrôle interne de l'UNESCO, du positionnement stratégique de la COI.

Décision proposée : Le projet de décision proposé porte la cote Déc., IOC-33/5.2 et figure dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC-33/AP). La décision sera intégrée dans le projet de résolution que le Comité financier soumettra à l'Assemblée pour adoption au titre du point 5.4, conformément au paragraphe 15 du projet de Directives révisées pour la préparation et l'examen des projets de résolution ([IOC/INF-1315](#)).

1. En septembre 2021, la Division des services de contrôle interne de l'UNESCO a publié son *Évaluation du positionnement stratégique de la COI-UNESCO* ([IOS/EVS/PI/197](#)) (ci-après « l'évaluation »). Ce document comprenait un ensemble de six recommandations et des propositions d'action. Ses principales conclusions et la réponse de l'équipe dirigeante ont été présentées au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 212^e session ([212 EX/9](#)).

2. Le premier projet de plan d'action a été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 55^e session, en juin 2022, dans le document [IOC/EC-55/3.2.Doc\(1\)](#). À la suite des conclusions positives du Conseil exécutif de la COI et de la consultation des États membres par le biais de la Lettre circulaire de la COI n° [2912](#), le plan d'action (IOC/A-32/6.3.Doc(1)) a été examiné par l'Assemblée de la COI à sa 32^e session, en juin 2023. Par sa résolution A-32/4, l'Assemblée de la COI a prié le Secrétaire exécutif de la COI « d'entamer la mise en œuvre du projet de plan d'action en tenant compte de l'évolution de la situation de la Commission, y compris des ressources

disponibles, en proposant les ajustements nécessaires et en rendant compte des progrès accomplis aux organes directeurs de la COI et de l'UNESCO ». Le Conseil exécutif de la COI, à sa 57^e session, a examiné le document [IOC/EC-57/5.2.Doc\(1\)](#) et a estimé que, « bien que certaines actions aient déjà été mises en œuvre et que les efforts se poursuivent pour d'autres, un certain nombre d'actions stratégiques nécessiteront davantage de réflexion et de discussions avec les États membres dans le cadre de la nouvelle phase de la consultation « La COI et l'avenir de l'océan » ».

3. Conformément à la [résolution EC-57/2](#) de la COI, le présent document contient une proposition actualisée de la synthèse des actions, sous forme de tableau (en gras), pour examen par les États membres. Les actions nécessitant d'être poursuivies continueront d'être examinées et à faire l'objet d'un rapport dans le cadre de la consultation « **La COI et l'avenir de l'océan** ».

SYNTHÈSE DES ACTIONS ET INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
<p>Recommandation 1 :</p> <p>D'ici à septembre 2022 – Donner suite à la demande exprimée par l'Assemblée de la COI à sa 30^e session, en estimant les ressources nécessaires et en accélérant l'application des dispositions de l'article 10.4 des Statuts de la Commission de façon à optimiser le fonctionnement de la COI et à déterminer le cadre organisationnel le plus approprié au regard du rôle mondial qui est envisagé pour la COI dans la gestion de l'océan sur des bases scientifiques, ainsi que de ses attributions de chef de file de la Décennie pour les sciences océaniques.</p>	<p>1.1 Obtenir des conseils juridiques professionnels sur les incidences de l'application de l'article 10.4 des Statuts de la COI pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de la Commission afin d'assurer la mise en œuvre efficace et continue de ses programmes mondiaux et régionaux, y compris la Décennie de l'Océan ;</p>	<p>1.1 La Lettre circulaire n°2912 a permis de mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif de la COI à sa 55^e session, dans laquelle il prie le Secrétaire exécutif d'élaborer « une estimation du budget nécessaire, y compris des besoins en ressources humaines, pour exécuter dans la durée les programmes fondamentaux de la COI et développer les activités de la Commission en réponse au nombre croissant de demandes des États membres et d'autres parties prenantes » (voir résolutions IOC-XXX-3 et EC-55/2). Compte tenu de sa portée stratégique et de son ambition à moyen et long termes, la proposition doit être examinée plus avant par les États membres et s'inscrira dans le cadre du vaste processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan ».</p>	<p>Secrétaire exécutif de la COI, en consultation avec BSP et LA</p>	<p>4^e trimestre 2025 – document à soumettre à l'examen du Groupe consultatif financier intersessions et à la 59^e session du Conseil exécutif de la COI</p>
	<p>1.2 En coopération avec le Bureau de la planification stratégique (BSP) de l'UNESCO, mettre en place un dialogue structuré sur le financement en vue d'attirer de nouveaux donateurs ; pour y parvenir, former un petit groupe d'États membres, peut-être les principaux contributeurs actuels, qui pourraient servir d'agents de plaidoyer et mener des discussions avec leurs homologues sur la mobilisation de ressources et l'engagement ;</p>	<p>1.2 Le dernier dialogue structuré sur le financement de l'UNESCO a eu lieu en juin 2024. La COI continuera d'y participer selon les besoins. À plus long terme, la stratégie de mobilisation de ressources et de communication de la COI à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme sera également élaborée dans le cadre du processus de consultation « La COI et l'avenir de l'océan ».</p>	<p>Secrétaire exécutif de la COI, en consultation avec BSP et le Bureau de la COI</p>	<p>Achevée</p>
	<p>1.3 Étudier les possibilités d'organiser tous les quatre ans un forum de haut niveau sur la prise de décisions, éventuellement en liaison avec l'Assemblée de la COI ;</p>	<p>À reporter en attendant le lancement et les résultats de la consultation des États membres sur « La COI et l'avenir de l'océan », qui permettra d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de déterminer dans quelle mesure la science est bien intégrée dans les cadres multilatéraux relatifs à l'océan, à mettre en œuvre de juin 2024 à juin 2027.</p>	<p>Secrétaire exécutif de la COI et coordonnateur de la Décennie</p>	<p>2^e trimestre 2027 (A-34)</p>

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	1.4 Produire un message stratégique autour d'un cadre directeur à l'échelle de la COI pour la planification et la gestion durables des océans et ancrer solidement ce cadre dans la Décennie de l'Océan.	Le Conseil exécutif, à sa 57^e session, a apporté des contributions au projet de stratégie sur la planification et la gestion durables de l'océan, qui définit des objectifs et des messages stratégiques, et a décidé d'établir un groupe de travail intersessions chargé de finaliser la Stratégie et le plan de mise en œuvre correspondant. Le groupe de travail s'est réuni une fois en présentiel et deux fois en ligne en 2025. Le projet de stratégie à l'échelle de la COI qui en a découlé est soumis à l'examen de l'Assemblée de la COI à sa 33^e session. Un projet de mandat visant à établir un groupe de travail sur la planification et la gestion durables de l'océan à l'issue de l'assemblée, est également présenté afin de guider la mise en œuvre de la Stratégie pour 2025-2030 et de répondre à tout besoin d'actualisation concernant le processus de consultation « La COI et l'avenir de l'océan », pour ce qui touche la planification et la gestion durables de l'océan. Les résultats escomptés de la Stratégie de la COI en matière de planification et de gestion durables de l'océan sont pris en compte dans le plan de mise en œuvre du Programme de la Décennie sur la planification durable de l'océan lancé lors de la Conférence de Barcelone, pour lequel un comité consultatif intérimaire a été mis en place et chargé de poursuivre l'élaboration des éléments structurels du programme.	Secrétaire exécutif de la COI et coordonnateur de la Décennie	Achevée
Recommandation 2 : D'ici à juin 2022 – Élaborer, en partenariat avec d'autres entités, un cadre de résultats de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service	2.1 Commencer à déployer la première mouture du cadre de résultats pour la Décennie de l'Océan d'ici à mi-2022 au plus tard. Le cadre de résultats doit au moins comprendre des résultats, des résultats intermédiaires, des produits, des données de référence et des responsables indicatifs ;	Déploiement achevé en janvier 2023.	Secrétaire exécutif de la COI et Unité de coordination de la Décennie	Achevée

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
du développement durable, en définissant clairement les objectifs, les objectifs intermédiaires, les indicateurs et les responsables au sein du système des Nations Unies et au-delà, aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Décennie.				
	2.2 Mettre en place un processus pour fixer collectivement, avec les partenaires d'ONU-Océans et toutes les parties prenantes concernées, des ambitions et des objectifs stratégiques pour les 10 défis de la Décennie de l'Océan et les intégrer progressivement au cadre de résultats de la Décennie ;	Les recommandations du processus d'évaluation à mi-parcours en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage concernant cette question seront mises en œuvre et il en sera rendu compte aux organes directeurs de la COI.	Secrétaire exécutif de la COI et Unité de coordination de la Décennie	2 ^e trimestre 2025, rapport au Conseil exécutif à sa 59 ^e session
	2.3 Donner effet aux mécanismes d'examen prévus dans le Plan de mise en œuvre de la Décennie de l'Océan, notamment la série de conférences internationales et régionales sur la Décennie, qui se tiendront tous les trois ans et qui serviront de plate-forme pour dresser l'état des lieux des priorités de la Décennie et les gérer de façon évolutive.	Réalisée. L'édition 2024 de la Conférence de la Décennie de l'Océan est confirmée pour avril 2024 et aura lieu en Espagne. Déploiement du cadre de suivi et d'évaluation achevé. Processus Vision pour 2030 mis en œuvre.	Secrétaire exécutif de la COI et Unité de coordination de la Décennie	Achevée
Recommandation 3 : D'ici à juin 2022 – Déterminer comment l'UNESCO peut soutenir la Décennie	3.1 Élaborer des messages clairs et ciblés à l'intention des différents groupes de donateurs sur les avantages et les moyens d'investir dans la Décennie de l'Océan ;	Le processus d'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'Océan est présenté à l'Assemblée de la COI à sa 33^e session, assorti de recommandations supplémentaires spécifiques concernant la mobilisation des donateurs. Il sera rendu compte des progrès réalisés aux organes directeurs de la COI tout au long de la Décennie.	Unité de coordination de la Décennie, en consultation avec l'équipe dirigeante de la COI	Achevée

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	3.2 Évaluer de manière plus approfondie les besoins en ressources des programmes et des structures de la COI pour soutenir efficacement la mise en œuvre de la Décennie (au-delà des fonctions de coordination de la Décennie assurées par l'Unité de coordination de la Décennie (DCU)) ;	Élaboration et tenue à jour des prévisions budgétaires et des besoins en ressources pour les bureaux de coordination de la Décennie hébergés par la COI, notamment en ce qui concerne le partage de données, les observations océaniques, l'initiation à l'océan, l'Afrique et l'Amérique tropicale, ainsi que la région des Caraïbes. Campagne active de mobilisation de ressources pour soutenir ces structures. Progrès réalisés à présenter aux organes directeurs de la COI.	Secrétaire exécutif de la COI, en consultation avec l'équipe dirigeante de la COI	Achevée
	3.3 En se fondant sur la décision 214 EX/29 du Conseil exécutif de l'UNESCO, travailler avec d'autres secteurs de l'Organisation pour faire des océans un thème prioritaire transversal et positionner la Décennie de l'Océan en tant que principal moyen pour les États membres d'y contribuer ;	Achevée. Le premier rapport sur les faits marquants de la coopération intersectorielle dans le cadre de la Décennie de l'Océan a été présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO dans le document 217 EX/4.I.B. À reproduire deux fois par an et à soumettre aux organes directeurs de la COI au titre des points de l'ordre du jour relatifs aux rapports statutaires.	Secrétaire exécutif de la COI et Unité de coordination de la Décennie	Achevée
	<u>Actions de soutien à l'échelle des Nations Unies :</u> 3.4 Élaborer une « demande » claire et structurée de ressources financières ou en nature destinée à rallier le soutien de partenaires en faveur de la DCU ;	Élaboration et tenue à jour des prévisions budgétaires de l'Unité de coordination de la Décennie	Unité de coordination de la Décennie	Achevée
	3.5 Entreprendre une cartographie et une analyse détaillées des activités et des intérêts des partenaires d'ONU-Océans pour repérer les initiatives existantes ou potentielles liées à la Décennie, cerner les lacunes et formuler des recommandations pour renforcer l'engagement et mobiliser des ressources ;	Les résultats du processus d'évaluation à mi-parcours comprennent des recommandations spécifiques relatives à la mobilisation des organismes des Nations Unies. Les progrès réalisés seront présentés aux organes directeurs de la COI.	Unité de coordination de la Décennie	Achevée

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	3.6 Encourager les partenaires des Nations Unies à mettre en place et à financer des bureaux de coordination de la Décennie afin d'assurer la coordination des priorités régionales ou thématiques ;	En cours. L'Appel à l'action de la Décennie n° 07/2024 prévoit de solliciter les bureaux de coordination et les centres de collaboration de la Décennie pour combler des lacunes thématiques et géographiques critiques. Ces travaux se poursuivront tout au long de la Décennie, en s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours et en soumettant des rapports d'étape aux organes directeurs de la COI.	Unité de coordination de la Décennie	Achevée
	3.7 Faire en sorte que le soutien financier ou en nature à la DCU soit une condition préalable à l'adhésion à l'Alliance pour la Décennie de l'Océan.	Le processus de réexamen des membres existants de l'Alliance pour la Décennie de l'Océan se déroule au fur et à mesure avec l'identification de nouvelles contributions de ressources financières ou en nature. Cette action se poursuivra tout au long du processus de réexamen et d'adhésion, et il en sera rendu compte aux organes directeurs de la COI.	Secrétaire exécutif de la DCU et équipe dirigeante de la COI	Achevée
Recommandation 4 : D'ici à juin 2024 – Examiner les options pour une plus ample utilisation de la base de données et de connaissances de la COI	4.1 Instituer un groupe de travail rassemblant les sections de la Commission afin d'établir une liste d'indicateurs socioéconomiques, par exemple en vue de leur utilisation dans le Rapport sur l'état de l'océan ; si nécessaire, élargir le groupe de travail pour y associer d'autres acteurs, tels que des organismes partenaires d'ONU-Océans ;	En cours : élaboration d'un premier ensemble d'indicateurs sur l'océan par un groupe de travail composé des groupes d'experts du GOOS, des sections de la COI et d'organismes partenaires. Le Conseil de rédaction du Rapport mondial sur l'état de l'océan continue à affiner les indicateurs/indices quantitatifs et qualitatifs concernant les volets économiques des sciences océaniques et de l'éducation relatives à l'océan. La constitution du Comité consultatif sur le Rapport sur l'état de l'océan de 2026 est en cours (réf. Lettre circulaire de la COI n° 3032). Il commencera ses travaux par l'élaboration d'un plan, y compris l'examen d'indicateurs potentiels, en mai 2025.	Secrétaire exécutif et équipe dirigeante de la COI	3 ^e trimestre 2025

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	4.2 Concevoir des processus pour rationaliser et simplifier le pipeline de données de la Commission afin que celui-ci puisse contribuer à l'élaboration des indicateurs proposés ci-dessus ;	En cours : Proposition d'architecture de données de la COI soumise à l'Assemblée de la COI à sa 33^e session, et planification à l'appui de la collecte de données relatives à l'acidification de l'océan dans le cadre des ODD (indicateur 14.3.1) en cours.	Secrétaire exécutif et équipe dirigeante de la COI	3 ^e trimestre 2025
	4.3 Accélérer la mise en place de l'ODIS et renforcer sa contribution à la Décennie de l'Océan ;	Un programme intitulé « Système de données et d'informations océanographiques à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable » (OceanData-2030) a été enregistré auprès de la Décennie de l'Océan. Ces travaux se poursuivront, et des informations actualisées sur les progrès accomplis seront régulièrement présentés aux organes directeurs de la COI.	Chef de l'IOC/OST et équipe dirigeante de la COI	Achevée
	4.4 Rechercher des financements pour préparer le premier Rapport sur l'état de l'océan d'ici à la 32 ^e session de l'Assemblée en 2023.		Secrétaire exécutif et équipe dirigeante de la COI	Achevée
Recommandation 5 : D'ici à juin 2022 – Explorer les moyens de s'assurer le concours additionnel de décideurs de haut niveau aux activités de la COI	5.1 Dresser un état des lieux avec les principales organisations nationales et régionales issues de différents secteurs et jouant un rôle dans la formulation de politiques afin de mettre en évidence les points d'entrée prioritaires pour renforcer l'engagement par le biais de la Décennie de l'Océan et des activités de programme de la COI ;	À mener à bien dans le cadre de la phase 2 du processus de consultation « La COI et l'avenir de l'océan ».	Secrétaire exécutif et équipe dirigeante de la COI	2^e trimestre 2026, résultats à présenter au Conseil exécutif de la COI à sa 59^e session
	5.2 Améliorer radicalement l'efficacité des communications en commençant par élaborer une <i>stratégie de communication pour la COI</i> avec l'aide d'un spécialiste en communication. Ce processus doit être participatif et inclure les membres de l'équipe	La stratégie de communication pour la COI sera élaborée en complément du Plan de mise en œuvre de la Stratégie à moyen-terme, qui est actuellement mis au point par le Secrétariat de la COI et également étayé par le processus de	Secrétaire exécutif et équipe dirigeante de la COI	2^e trimestre 2026 – stratégie de communication de la COI à présenter au Conseil exécutif de la COI à sa 59^e session

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	dirigeante afin de décider de l'énoncé de la vision de la Commission, des thèmes de communication, des publics et des canaux prioritaires, tout en tenant compte du fait que la COI est une composante de l'UNESCO ;	consultation « La COI et l'avenir de l'océan ». La stratégie de communication sera élaborée dans le cadre d'un processus participatif comprenant des entretiens avec les parties prenantes, y compris des membres de l'équipe de direction, afin d'identifier les thèmes, les publics et les canaux de communication prioritaires.		
	5.3 Publier un bulletin annuel ou semestriel sur les « meilleurs résultats » de la Commission, qui met en évidence ses principales réalisations et démontre sa valeur renouvelée ;	Une proposition de bulletin annuel ou semestriel est en cours d'élaboration par l'équipe chargée de la communication de la COI et sera soumise aux hauts responsables pour examen dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication de la COI qui sera mise au point en 2025.	Secrétaire exécutif et équipe chargée de la communication de la COI	3 ^e trimestre 2025
	5.4 Clarifier la <i>politique relative à l'utilisation du logo</i> de la COI afin de garantir la cohérence de l'image de marque de la Commission.	Ce processus a été en partie achevé grâce à l'application par la COI, dans l'ensemble de ses programmes, organismes régionaux et divers projets, des principes directeurs de l'UNESCO en matière de gestion de l'image de marque, approuvés par le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO. Cette politique unifiée de l'UNESCO établit un logo propre à la COI-UNESCO (nécessaire pour renforcer l'image de marque de la Commission auprès de ses principales communautés et de ses États membres) qui reste néanmoins en pleine adéquation avec les principes directeurs généraux de l'UNESCO en matière de gestion de la marque, de palette de couleurs et d'utilisation du logo. La politique s'applique aux documents imprimés et numériques, aux médias sociaux, à la communication sur les programmes et les projets, aux partenariats, ainsi qu'à la gestion de la marque dans le cadre d'événements spécifiques. Les documents relatifs à la	Secrétaire exécutif et équipe chargée de la communication de la COI	3^e trimestre 2025

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
		politique d'utilisation du logo peuvent être demandés par les États membres directement auprès de la Direction de la communication (UNESCO/CPE). La prochaine étape consistera à élaborer et à mettre en œuvre des principes directeurs pour la gestion de la marque des programmes, des organes subsidiaires et des projets de la COI, en adéquation avec la politique générale en matière d'utilisation du logo,		
Recommandation 6 : D'ici à juin 2022 – Jouer un rôle moteur en ce qui concerne l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans les sciences marines, en appuyant les efforts existants en matière de données, tels que le Rapport mondial sur les sciences océaniques, par des actions spécifiques	6.1 Demander conseil à la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO afin d'élaborer des directives sur l'égalité des genres à l'intention des comités d'experts de la COI et d'autres organes, selon que de besoin ;	Document INF-1547 présenté à l'Assemblée au titre de ce point de l'ordre du jour	Point focal pour le genre de la COI et Bureau exécutif	Achevée
	6.2 Continuer d'encourager les États membres de la COI à assurer l'égalité des genres dans leurs délégations auprès des organes directeurs de la Commission ; fournir des statistiques à l'issue de chaque session pour suivre les progrès réalisés ;	Considérée comme clôturée par l'Assemblée à sa 32^e session.	Secrétaire exécutif, point focal pour le genre de la COI et Bureau exécutif	Achevée
	6.3 Créer un groupe de travail (comprenant des spécialistes en égalité des genres choisis parmi les homologues de la Commission au sein d'ONU-Océans ainsi qu'à l'UNESCO) afin d'élaborer une feuille de route permettant de mieux intégrer l'égalité des genres tout au long de la Décennie de l'Océan ;	Le Groupe de travail de la Décennie de l'Océan sur l'égalité des genres a été établi et a commencé à élaborer une feuille de route de la Décennie de l'Océan en matière d'égalité des genres sur la base des résultats prioritaires du processus Vision pour 2030. Progrès à présenter aux organes directeurs de la COI	Unité de coordination de la Décennie et point focal pour le genre de la COI	Achevée

	Actions prévues	État d'avancement en avril 2025	Unité(s) responsable(s)	Date d'achèvement estimée
	6.4 Rechercher des partenaires qui pourraient vouloir apporter leur soutien à un Prix pour les femmes dans le domaine des sciences océaniques, notamment par le biais du Pacte mondial des Nations Unies ;	Le Secrétariat propose de considérer cette recommandation comme achevée dans le cadre du présent plan d'action. La question du meilleur moyen d'intégrer l'égalité des genres sera prise en compte dans la feuille de route de la Décennie en la matière et il sera fait rapport à cet égard aux organes directeurs de la COI.		Achevée
	6.5 Travailler avec des spécialistes en ressources humaines afin de cibler des candidates qualifiées pour les postes de direction au sein de la Commission et d'équilibrer la répartition géographique.	Mise en œuvre avec le recrutement récent de deux postes à responsabilité.	Secrétaire exécutif et Bureau exécutif	Achevée